



## Commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire

3220 - Château du Haut-Koenigsbourg

### Mise à disposition gratuite du Château du Haut-Koenigsbourg

Rapport n° CG/2011/38

**Service Chef de file :**

Château du Haut-Koenigsbourg

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Chaque année, le château du Haut-Koenigsbourg propose un calendrier de manifestations variées. Si une partie d'entre elles sont directement créées par les services du Département, d'autres sont produites, entièrement ou en partie, par des partenaires et accueillies dans le monument.

Une mise à disposition gratuite du domaine public, à certaines manifestations organisées au château du Haut-Koenigsbourg et entrant dans sa programmation culturelle, est proposée. Un arrêté d'occupation temporaire du domaine public départemental serait pris lors de chaque mise à disposition.

#### **La programmation du château du Haut-Koenigsbourg**

En plus de son offre de visites, le château du Haut-Koenigsbourg est habilité à proposer des manifestations publiques. Ainsi chaque année, une programmation est élaborée et a pour objectif de faire découvrir de nouvelles facettes du monument, de permettre au public local de profiter de son patrimoine à des occasions variées, de présenter le château comme un lieu vivant et dynamique, de s'adresser à tous les types de visiteurs en prenant en compte ses spécificités et d'attirer le public en dehors des périodes de forte fréquentation.

S'adressant aux différents publics du château, ces manifestations peuvent prendre la forme d'expositions, animations adaptées aux personnes handicapées, installations d'art contemporain, spectacle de musique, animations thématiques familiales, reconstitutions historiques, animations par des artisans, etc. Cette liste n'est pas exhaustive.

#### **La production de ces événements**

Une partie de ces manifestations est directement créée par les services du Département qui se chargent des animations ou font appel à des prestataires. L'ensemble des coûts de l'opération, y compris ceux de production, est alors à la charge du Département.

Dans d'autres cas, le monument s'ouvre à des partenaires et à leurs créations. Ils assurent alors la production complète ou partielle d'événements, assumant leur conception, leur organisation technique et les coûts afférents.

Reconnus pour leurs compétences dans le domaine choisi, ils coopèrent avec la direction du monument pour adapter leur production au site et créer un événement tout à fait original. Le Département bénéficie alors de leur savoir-faire, de leur expertise et de leur créativité, ne prenant en charge que les coûts liés à l'adaptation technique, la logistique et les conditions d'accueil spécifiques à l'opération.

Les collaborations avec le Festival Voix et Route romane, la Fédération des Amicales des Sapeurs-pompiers du Bas-Rhin, la biennale Sélest'art, les Compagnons du devoir, etc. fonctionnent sur ce principe.

### **Mise à disposition gratuite du château du Haut-Kœnigsbourg**

Pour accueillir ces productions, une mise à disposition gratuite du monument à tout événement, organisé au château du Haut-Kœnigsbourg et entrant dans sa programmation culturelle, est proposée.

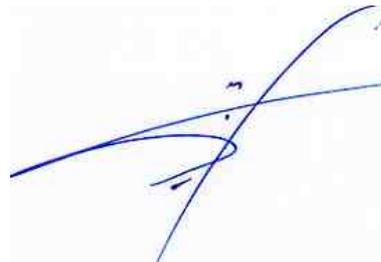
Pour chaque événement, les modalités d'occupation et les responsabilités de chaque partie seraient définies par un arrêté d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public dont le modèle type, a déjà été adopté par notre assemblée, sans redevance.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire, le Conseil Général décide la mise à disposition gratuite du domaine public à tout événement organisé au Château du Haut-Kœnigsbourg et entrant dans sa programmation culturelle.*

Strasbourg, le 30/05/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL